

Séance du Conseil Municipal

en date du

4 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, M. DEMURGER Jean-François, Mme BAULAND Eliane, M. DUBUIS Jérôme, Mme DANJOUX Laëtitia, M. BERAUD Cédric, Mme CARRENO Mercedes, M. BESACIER Jean-Luc, M. BAIZET Patrick, Mme PLAINARD Delphine, Mme BOYER Gaëlle, M. SIMON, Pascal Mme VERCHERE Simone, M. MURARD Franck, Mme CHAUDAGNE Suzanne,

Secrétaire de séance : M. DUBUIS Jérôme

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES

➤ *Comité consultatif déchets ménagers*

Simone VERCHERE MONCHANIN fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Déchets Ménagers. Elle précise que les travaux aménagement de la déchetterie de Charlieu sont en cours depuis fin octobre et rappelle que ces travaux permettront de contrôler les accès à la déchetterie avec un badge et de réorganiser la circulation à l'intérieur du site.

Des travaux sur le site de Belmont seront réalisés fin novembre afin de mettre également en place l'accès par badge à la déchetterie,

Elle indique également qu'une information sur les nouvelles consignes de tri et sur l'utilisation des badges d'accès à la déchetterie sera distribuée dans les boîtes aux lettres,

➤ *Conseil d'Administration ASOIE*

Mercedes CARRENO relate la réunion du Conseil d'Administration de l'ASOIE qui s'est tenue le 23 septembre et lors de laquelle a été présenté le bilan d'activité du 1^{er} semestre 2019.

Celui-ci fait apparaître une activité stable par rapport aux autres années, avec 92 personnes accueillies et 220 entretiens réalisés.

Elle informe le Conseil Municipal que le bureau de l'association a été reconduit à l'identique,

➤ ***Assemblée Générale OGEC École St Jean Baptiste***

Laëtitia DANJOUX présente le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'OGEC qui gère l'école St Jean-Baptiste. Le bilan financier de l'association est positif avec un excédent de 5 400 €, cependant le départ des locataires du logement de l'école va engendrer une perte de recettes d'environ 5 000 € par an, ce qui va fragiliser la situation financière.

Elle fait part des principaux projets à venir, à savoir la rénovation du logement et de la classe maternelle et la sécurisation de l'entrée de l'école.

➤ ***Assemblée Générale MJC***

Laëtitia DANJOUX relate l'Assemblée Générale de la MJC au cours de laquelle a été validé l'achat d'un minibus pour le transport des enfants. Cette acquisition pourra bénéficier d'une subvention de la CAF.

La MJC va également solliciter une aide pour un poste supplémentaire.

➤ ***Assemblée Générale Sou des Ecoles***

Laëtitia DANJOUX fait part du compte-rendu de l'Assemblée Générale du Sou des Écoles. Elle indique que le bilan financier de l'association est à l'équilibre malgré une importante dépense liée au projet cinéma.

Elle indique qu'une nouvelle présidente a été élue : Mme Carole Pichonnier, et fait part des prochaines manifestations de l'association, avec la journée moule frite le 16 novembre et la marche le 12 janvier prochain.

➤ ***Information sur l'obligation de l'instruction à l'âge de 3 ans***

Laëtitia DANJOUX indique qu'elle a participé à une réunion organisée par la Communauté de Communes avec les services d'inspection d'académie concernant la mise en œuvre de l'obligation d'instruction à l'Age de 3 ans instaurée par la Loi du 26 juillet 2019.

Elle rappelle que l'inscription est obligatoire dès 3 ans dans l'année civile, avec une seule rentrée possible en septembre. Elle précise qu'un aménagement des horaires de présence à l'école est possible pendant l'année des 3 ans de l'enfant.

II. **FINANCES**

➤ ***Décision Modificative n°1 Budget Communal***

René VALORGE fait le point sur l'exécution budgétaire et présente le projet de décision modificative n°1.

Cette décision modificative prévoit l'augmentation du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement grâce à des recettes supplémentaires. Concernant la section d'investissement, il est proposé de réajuster les crédits budgétaires de chaque programme d'investissement au plus près des crédits consommés, ce qui permet de limiter le recours à l'emprunt à hauteur de 200 000 € pour financer le versement de l'avance de 300 000 € à EPORA dans le cadre de l'opération « Cœur Village 2020 » et l'ensemble des investissements 2019.

Par ailleurs, il propose au Conseil Municipal de contracter un crédit court terme de 150 000 € pour permettre le paiement des factures dans l'attente du versement des subventions.

Après avoir pris connaissance du projet de décision modificative, le Conseil Municipal approuve la DM n°1 telle que présentée.

➤ ***Emprunt de 200 000 € sur 20 ans***

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal qu'un emprunt de 200 000 € est inscrit au budget correspondant au financement de l'avance de 300 000 € à EPORA qui doit être versée fin 2019 et des différents investissements 2019.

Il présente au Conseil Municipal les offres de 3 organismes bancaires pour un emprunt de 200 000 € sur 20 ans et propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Loire Haute Loire dont les conditions sont les plus avantageuses.

Après avoir pris connaissance de l'état de la dette sur 20 ans et de l'incidence de cet emprunt qui n'aggrave pas l'endettement de la commune compte-tenu de la diminution des annuités, le Conseil Municipal approuve la souscription d'un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire sur 20 ans au taux fixe de 0,94 %.

➤ ***Crédit Court Terme***

René VALORGE explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recourir à un crédit court terme afin d'avoir un apport en trésorerie suffisant au paiement des factures dans l'attente du versement des subventions. Le montant des subventions restant à percevoir s'élevant à plus de 150 000 €, il propose au Conseil Municipal de souscrire un crédit court terme à hauteur de 150 000 € qui pourra être remboursé à tout moment et dans un délai maximum de 24 mois, en évitant de plus d'avoir recours à une ligne de trésorerie.

Il présente les propositions reçues des 3 organismes bancaires consultés et propose de retenir l'offre du Crédit mutuel qui est la plus avantageuse.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal approuve la souscription d'un crédit court terme de 150 000 € auprès du Crédit Mutuel au taux de 0,40 %.

➤ ***Achat jeux extérieurs***

Cédric BERAUD rappelle au Conseil Municipal que Familles Rurales a décidé de faire un don de 5 000 € à la commune avec l'idée que ce montant soit utilisé pour l'installation de jeux extérieurs aux abords de la salle des sports,

Il présente les jeux choisis en concertation avec Familles Rurales, à savoir une table de ping-pong en résine et deux buts multisports qui seront positionnés sur le terrain en goudron à côté des vestiaires du foot, et précise qu'ils seront commandés prochainement.

III. PROGRAMME VOIRIE 2020

Jean-François DEMURGER fait le récapitulatif des programmes voiries qui ont été menés ces dernières années et des demandes de subvention en cours auprès du Département.

Il présente au Conseil Municipal l'ensemble des travaux de voirie déjà réalisés et ceux restant à réaliser qui s'élèvent à un montant estimatif de 65 500 € et précise que la subvention attribuée en 2018 à la commune devra être consommée en 2020 pour un montant de travaux de 56 478 € HT.

Le Conseil Municipal charge Jean-François DEMURGER de préparer un programme voirie comprenant les travaux restant à effectuer afin de déposer un dossier de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de voirie 2020.

IV. ENVELOPPE CANTONALE 2020

Cédric BERAUD fait le point sur les travaux à réaliser sur les bâtiments communaux qui pourraient être éligible à une aide du Département au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

La commission « Bâtiments Communaux » est chargée d'actualiser les devis et d'identifier les travaux prioritaires pour une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2020 d'ici la prochaine réunion du Conseil Municipal.

V. ASSAINISSEMENT :

➤ *Étude de filière et de positionnement de la station d'épuration et schéma directeur*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le schéma directeur d'assainissement doit être mis à jour, le précédent datant de 1998, et qu'il convient également d'anticiper le remplacement de la station d'épuration datant de 1984 et qui devra être déplacée en dehors de la zone inondable.

Il explique qu'il serait plus judicieux de commencer par réaliser une étude de filière et de positionnement de la station d'épuration puis de mener l'étude du schéma directeur ensuite afin d'éviter d'inspecter des portions de réseaux qui devront peut-être être déplacées de par le positionnement de la future station. Après rencontre avec les services de l'État, du Département et l'Agence de l'Eau, ceux-ci ont donné leur accord pour que l'étude de filière et de positionnement soit réalisée juste en amont de celle sur le schéma directeur d'assainissement.

Il fait part de la proposition d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Cabinet Secundo qui est par ailleurs chargé de l'étude du transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité.

Une commission sera mise en place pour étudier la proposition du Cabinet Secundo et définir le calendrier de réalisation de ces études qui pourront bénéficier d'une aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** la convention de groupement de commande d'énergies du SIEL
- ✓ **Approuve** la signature d'une convention avec Chandon définissant la répartition des frais d'entretien du matériel de désherbage alternatif en commun
- ✓ **Charge** la commission « Cimetière » d'identifier les concessions en état d'abandon en vue du lancement éventuel d'une procédure de reprise
- ✓ **Prend connaissance** de la réactualisation du devis de réfection du terrain de foot en terrain synthétique
- ✓ **Est informé** de la demande de la bibliothèque pour l'utilisation du bureau du 1^{er} étage de la mairie après le départ de l'ADMR
- ✓ **Choisit** la couverture du prochain numéro du bulletin municipal « La Vie de Saint Denis »
- ✓ **Discute** du choix de la peinture de la façade de la salle communale

Le Maire

René VALORGE